



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 6, paragraphe 1.1 du Code municipal, la Municipalité de Saint-Prime a aliéné le bien suivant, de la façon, en faveur de la personne et au prix indiqué ci-dessous, au cours des mois de :

Décembre 2024

Bien vendu

Acquéreur

Prix

Lot 6 659 937
Cadastre du Québec

Science de l'injection électronique inc. 20 740 \$

Donné à Saint-Prime, ce 7^e jour du mois janvier deux mille vingt-cinq.


Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière